

MRC DE PORTNEUF  
PROVINCE DE QUÉBEC

## AVIS PUBLIC

### **Entrée en vigueur d'un règlement modifiant le plan d'urbanisme numéro V-535 et d'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro V-539**

---

**AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 26 juin 2018, le conseil de la Ville de Donnacona a adopté le règlement numéro V-535-05 modifiant le plan d'urbanisme numéro V-535 afin d'agrandir l'affectation résidentielle de haute densité à même une partie de l'affectation commerces structurants.
2. Lors de la séance ordinaire tenue le 26 juin 2018, le conseil de la Ville de Donnacona a adopté le règlement numéro V-539-08 modifiant le règlement de zonage numéro V-539 afin d'agrandir la zone résidentielle de haute densité Rc-11 à même une partie de la zone commerciale C-11 et de revoir certaines autres dispositions réglementaires.
3. La MRC de Portneuf a délivré le certificat de conformité pour chacun de ces règlements le 23 juillet 2018. Ces règlements sont entrés en vigueur le **23 juillet 2018** suivant l'émission des certificats de conformité par la MRC.
4. Les règlements peuvent être consultés à l'hôtel de ville situé au 138, avenue Pleau, aux heures régulières de bureau. Ils sont également disponibles sur le site Internet de la Ville.

Donné à Donnacona, le 27 juillet 2018.

Le greffier,

Pierre-Luc Gignac, avocat, o.m.a.